

SOUS-COMITÉ MIXTE D'ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS EN ÉDUCATION (SCMEQE)

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DU PERSONNEL SCOLAIRE

Veillez utiliser ce formulaire pour soumettre vos titres de compétences d'un niveau supérieur ou désignations professionnelles au SCMEQE.

Pour en savoir davantage sur le processus employé pour déterminer le salaire maximal accessible aux professeurs, veuillez consulter [les plans de classification établis dans la convention collective du personnel scolaire](#).

IMPORTANT :

- Votre demande doit d'abord être soumise à l'agent principal des ressources humaines de votre collège pour évaluation.
- Si le collège accepte l'échelon salarial maximal demandé, NE soumettez PAS ce formulaire au SCMEQE.
- Si le collège n'accepte pas l'échelon salarial maximal demandé, vous recevrez une déclaration énonçant les motifs pour lesquels votre demande a été rejetée.
- Avant de soumettre votre demande au SCMEQE, veuillez en discuter avec les représentants de votre section locale.

LISTE DE VÉRIFICATION :

Vous devrez joindre les documents suivants au présent formulaire :

- Tous vos grades, diplômes et certificats d'études postsecondaires, ainsi que vos désignations professionnelles.
- Vos relevés de notes, plans de cours et autres renseignements pertinents.
- Une déclaration du Service des ressources humaines énonçant les motifs pour lesquels votre demande a été rejetée.

Partie 1 – Auteur de la demande

Nom :

Collège :

No de tél. de l'employé :
(xxx) xxx-xxxx (poste téléphonique)

Courriel de l'employé :

Soumis à l'agent principal des ressources humaines :
(jj-mmm-aaaa)

À propos du SCMEQE

Le SCMEQE est un comité mixte provincial créé en vertu de la convention collective du personnel scolaire. Le rôle général du comité est d'évaluer les titres de compétences d'un niveau supérieur pour déterminer le **niveau de salaire maximal en vertu de l'échelle de salaire**. Le SCMEQE ne s'occupe pas de l'échelon de salaire de départ ni des augmentations de salaire.

Échelon maximal actuel : Échelon maximal demandé:

Partie 2 – Titres de compétences postsecondaires et désignations professionnelles

Le SCMEQE évaluera vos titres de compétences d'un niveau supérieur en fonction des renseignements que vous aurez fournis. Il est important de joindre des copies de tous vos grades, diplômes et certificats d'études postsecondaires, ainsi que vos désignations professionnelles. De plus, veuillez soumettre des copies de vos relevés de notes, plans de cours et autres renseignements pertinents.

2.1 Titres de compétences postsecondaires à évaluer (si sans objet, passer à la partie 2.1.1) :

Grade/Diplôme/Certificat :

Université/Collège :

Durée du programme :

Site Web de l'établissement :

Des copies des documents suivants ont été envoyées à JEQS@TheCouncil.ca :

- grade, diplôme, certificat
- relevé de notes
- plans de cours
- autres renseignements pertinents

Pour que vos titres de compétences d'un niveau supérieur indiqués dans la section 2.1 soient correctement évalués par le SCMEQE, veuillez soumettre les documents concernant vos autres titres de compétences postsecondaires (section 2.1.1) ou #/h qualifications professionnelles supplémentaires (section 2.2.1).

2.1.1 Autres titres de compétences postsecondaires

Grade/Diplôme/Certificat :

Université/Collège :

Durée du programme :

Site Web de l'établissement :

Des copies des documents suivants ont été envoyées à JEQS@TheCouncil.ca :

- grade, diplôme, certificat
- relevé de notes
- plans de cours
- autres renseignements pertinents

2.1.2 Autres titres de compétences postsecondaires

Grade/Diplôme/Certificat :

Université/Collège :

Durée du programme :

Site Web de l'établissement :

Des copies des documents suivants ont été envoyées à JEQS@TheCouncil.ca :

- grade, diplôme, certificat
- relevé de notes
- plans de cours
- autres renseignements pertinents

2.2 Désignation professionnelle à évaluer (si sans objet, passer à la section 2.2.1) :

Désignation professionnelle :

Organisme d'accréditation :

Site Web de l'établissement :

Formation scolaire requise : Nombre de cours : Nombre d'heures :

Examen d'UXa jggjcb :

Travail/Expérience nécessaire :

Des copies des documents suivants ont été envoyées à JEOS@TheCouncil.ca :

- désignation
- relevé de notes
- plans de cours
- autres renseignements pertinents

Pour que votre désignation professionnelle indiquée dans la section 2.2 soient correctement évaluée par le SCMEQE, veuillez soumettre les documents concernant vos autres titres de compétences postsecondaires (section 2.1.1) ou #/h qualifications professionnelles supplémentaires (section 2.2.1).

2.2.1 Autre désignation professionnelle

Désignation professionnelle :

Organisme d'accréditation :

Site Web de l'établissement :

Formation scolaire requise : Nombre de cours : Nombre d'heures :

Examen d'admission :

Travail/Expérience nécessaire :

Des copies des documents suivants ont été envoyées à JEOS@TheCouncil.ca :

- désignation
- relevé de notes
- plans de cours
- autres renseignements pertinents

2.2.2 Autre désignation professionnelle

Désignation professionnelle :

Organisme d'accréditation :

Site Web de l'établissement :

Formation scolaire requise : Nombre de cours : Nombre d'heures :

Examen d'admission :

Travail/Expérience nécessaire :

Des copies des documents suivants ont été envoyées à JEQS@TheCouncil.ca :

- désignation
- relevé de notes
- plans de cours
- autres renseignements pertinents

Partie 3 – Titres de compétences postsecondaires obtenus à l'étranger

Les titres de compétences postsecondaires obtenus en dehors du Canada et des États-Unis doivent être évalués par l'un des services d'accréditation approuvés avant d'être soumis au SCMEQE. [Cliquer ici pour voir la liste des services d'accréditation approuvés.](#)

Copie de la comparaison envoyée à JEQS@TheCouncil.ca

Partie 4 – Renseignements supplémentaires concernant votre demande

4.1 Autres renseignements pertinents à l'appui de votre demande

Avez-vous d'autres renseignements pertinents à soumettre pour appuyer votre demande?

Copies des documents pertinents envoyées à JEQS@TheCouncil.ca

4.2 Demande communiquée à votre collègue

Ce formulaire d'évaluation et les documents pertinents doivent être présentés à l'agent principal des ressources humaines de votre collègue et au président de votre section locale avant d'être envoyés au SCMEQE.

4.2.1 Déclaration de l'agent principal des ressources humaines (à soumettre au SCMEQE)

L'agent principal des ressources humaines a examiné le formulaire d'évaluation et les documents pertinents et n'a pas accepté l'échelon salarial maximal demandé dans la présente demande.

Les motifs du rejet de la demande sont présentés dans la déclaration de l'agent principal des ressources humaines.

4.2.2 Votre déclaration

Je n'accepte pas la décision rendue par l'agent principal des ressources humaines et je sou mets la présente demande à l'étude du SCMEQE.

J'ai discuté de cette demande avec ma section locale et je souhaite la soumettre à l'étude du SCMEQE.

Soumis aux représentants de ma section local :

(jj-mmm-aaaa)

Soumis au SCMEQE :

(jj-mmm-aaaa)

J'autorise le SCMEQE à partager ces renseignements avec mon service des ressources humaines et les représentants de ma section locale.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez les adresser au :

Conseil des employeurs des collègues

Téléphone : 647 258-7702

Télécopieur : 647 258-7719

Courriel : JEQS@TheCouncil.ca

Veuillez imprimer le formulaire dûment rempli et les pièces jointes à partir de votre ordinateur et en conserver une copie pour vos dossiers.

Imprimer